

Nos références : COM036052 du 17/04/2023

Compte client : 05900944

Vos références : CDE DEV0182482 - GRAND DELTA HABITAT

Adresse de livraison

SI CONTACT
110 Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence Cedex
France

Votre contact : DWI DW Pro interne
E-mail :
Tél : 04.42.90.16.04

Adresse de facturation

SI CONTACT
110 Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence Cedex
France

N° TVA intra. client :

Nous avons déménagé depuis le mardi 19 avril 2022! Voici notre nouvelle adresse :
110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.
Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 72571 du 09/05/2023</u>					
SAMSUNG QE55T	Moniteur 55" - QET - LCD/LED - 3840x2160 - 300 cd/m2 - VESA 200x200 - HP 2X10W - 16/7 - 14.1 Kg -Tizen 4.0,MagicINFO Lite (Eco-participation unitaire HT : 2,08) N° Série : 0C2JHNDW200451	1	610,04	610,04	1
DWPRO CHORUS	Chorus - Meuble colonne, simple écran > 32'' - Avec tablette caméra (avec roulettes ou patins, à préciser à la commande).	1	552,30	552,30	1
YEALINK UVC40	1206607 - UVC40 - 20M pixels camera - Super-wide FoV : 140? - 4x digital -- N° Série : 806607F037000632	1	552,55	552,55	1
FOURNITURE	FOURNITURE DE MATERIEL	1	25,00	25,00	1
Sous-total BL : 1 739,89					

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Eco-participation HT	Total HT	Total TVA	Total TTC
1	20,00	1 741,97	348,39	2,08	1 741,97 €	348,39 €	2 090,36 €
Conditions de règlement :		Echéance : 30/06/2023	Domiciliation DWPRO : SOCIETE GENERALE BIC : SOGEFRPP IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34	Devise : EUR			
Virement à 45 jours fin de mois							Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)